

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des affaires législatives présente son deuxième rapport :

Réunions :

Le Comité s'est réuni dans la salle 254 du palais législatif :

- le jeudi 29 mai 2008;
- le lundi 2 juin 2008, à 9 heures;
- le lundi 2 juin 2008, à 20 heures;
- le mardi 3 juin 2008;
- le mercredi 4 juin 2008, à 10 heures;
- le mercredi 4 juin 2008, à 18 heures;
- le jeudi 5 juin 2008.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 6 — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act*;
- projet de loi 25 — *Loi modifiant la Loi sur les embaumeurs et les entrepreneurs de pompes funèbres/The Embalmers and Funeral Directors Amendment Act*;
- projet de loi 29 — *Loi modifiant la Loi sur les pratiques commerciales (communication de renseignements concernant les véhicules automobiles)/The Business Practices Amendment Act (Disclosing Motor Vehicle Information)*;
- projet de loi 38 — *Loi sur l'équilibre budgétaire, la gestion financière et l'obligation de rendre compte aux contribuables/The Balanced Budget, Fiscal Management and Taxpayer Accountability Act*.

Composition du Comité :

Réunion du 29 mai 2008 :

- M^{me} BLADY;
- M. BOROTSIK;
- M. CULLEN;
- M. DERKACH;
- M^{me} KORZENIOWSKI;
- M. MALOWAY;
- M^{me} la ministre MCGIFFORD;
- M. MARTINDALE (président);
- M^{me} SELBY;
- M. le ministre SELINGER;
- M^{me} STEFANSON.

Le Comité a élu M^{me} KORZENIOWSKI à la vice-présidence.

Substitution effectuée pendant la réunion :

M. MCFADYEN remplace M. CULLEN.

Réunion du 2 juin 2008, à 9 heures :

- M^{me} BLADY;
- M. BOROTSIK;
- M^{me} KORZENIOWSKI (vice-présidente);
- M. MALOWAY;
- M. MCFADYEN;
- M^{me} la ministre MCGIFFORD;
- M. MARTINDALE (président);
- M. SCHULER;
- M^{me} SELBY;
- M. le ministre SELINGER;
- M^{me} STEFANSON.

Réunion du 2 juin 2008, à 20 heures :

- M. BOROTSIK;
- M. DYCK;
- M. HAWRANIK;
- M^{me} KORZENIOWSKI (vice-présidente);
- M. le ministre LATHLIN;
- M. MALOWAY;
- M. MARTINDALE (président);
- M. MCFADYEN;

- M^{me} la *ministre* MCGIFFORD;
- M^{me} SELBY;
- M. le *ministre* SELINGER.

Réunion du 3 juin 2008 :

- M^{me} BLADY;
- M. BOROTSIK;
- M^{me} BRAUN;
- M. HAWRANIK;
- M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS;
- M^{me} KORZENIOWSKI (vice-présidente);
- M. MARTINDALE (président);
- M. MCFADYEN;
- M^{me} MITCHELSON;
- M. SARAN;
- M. le *ministre* SELINGER.

Substitution effectuée pendant la réunion :
M^{me} BRICK remplace M^{me} BLADY.

Réunion du 4 juin 2008, à 10 heures :

- M^{me} BLADY;
- M. BOROTSIK;
- M^{me} BRAUN;
- M. CULLEN;
- M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS;
- M^{me} KORZENIOWSKI (vice-présidente);
- M. MAGUIRE;
- M. MARTINDALE (président);
- M. SARAN;
- M. le *ministre* SELINGER;
- M^{me} TAILLIEU.

Réunion du 4 juin 2008, à 18 heures :

- M^{me} la *ministre* ALLAN;
- M. ALTEMEYER;
- M. BOROTSIK;
- M. CULLEN;
- M. HAWRANIK;
- M. MAGUIRE;
- M. MARTINDALE (président);
- M^{me} la *ministre* MELNICK;
- M^{me} la *ministre* OSWALD;
- M. SARAN;
- M. le *ministre* SELINGER.

Le Comité a élu M. ALTEMEYER à la vice-présidence.

Réunion du 5 juin 2008 :

- M. ALTEMEYER (vice-président);
- M. BOROTSIK;
- M. DERKACH;
- M^{me} DRIEDGER;
- M. HAWRANIK;
- M. le *ministre* LATHLIN;
- M. MALOWAY;
- M. MARTINDALE (président);
- M^{me} la *ministre* MCGIFFORD;
- M. SARAN;
- M. le *ministre* SELINGER.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 6 — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act* :

Christine Waddell
Ken Waddell

Particulier
Particulier

Adam Cunliffe

Particulier

Exposés écrits :

Le Comité a reçu deux exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi loi 25 — *Loi modifiant la Loi sur les embaumeurs et les entrepreneurs de pompes funèbres/The Embalmers and Funeral Directors Amendment Act* :

Barrie Webster
Jody Nicholson

Funeral Planning & Memorial Society of Manitoba
Président, Manitoba Funeral Service Association

Le Comité a reçu 13 exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi loi 38 — *Loi sur l'équilibre budgétaire, la gestion financière et l'obligation de rendre compte aux contribuables/The Balanced Budget, Fiscal Management and Taxpayer Accountability Act* :

Joe et Joan Chamberlain
Candace Bishoff
John Sushelnitsky
Jim Reid
Beverley Ranson
Iris Nowakowski
Romeo Lemieux
Matt Kawchuk
Gordon Henderson
R.M. Swayze
Pat Bowslaugh
Lynne Fernandez
Lloyd J. McKinney

Particulier
Particulier
Particulier
Particulier
Particulier
Particulier
Faculté d'éducation, Université de Brandon
Particulier
Particulier
Particulier
Particulier
Particulier
Centre canadien de politiques alternatives
Particulier

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 6) — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 25) — *Loi modifiant la Loi sur les embaumeurs et les entrepreneurs de pompes funèbres/The Embalmers and Funeral Directors Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que soit ajouté, après l'article 1 du projet de loi, ce qui suit :

1.1 Le titre est remplacé par « LOI SUR LES ENTREPRENEURS DE POMPES FUNÈBRES ET LES EMBAUMEURS ».

Il est proposé que soit ajouté, après l'article 2 du projet de loi, ce qui suit :

2.1 Le paragraphe 7(2) est modifié par substitution, à « Loi sur les embaumeurs et les entrepreneurs de pompes funèbres », de « Loi sur les entrepreneurs de pompes funèbres et les embaumeurs ».

Il est proposé que le passage introductif du paragraphe 12(4.1) figurant au paragraphe 3(5) du projet de loi soit amendé par substitution, à « Après l'audience », de « Dans les 60 jours suivant l'audience ».

Il est proposé que l'alinéa 12(4.1)b) figurant au paragraphe 3(5) du projet de loi soit amendé par adjonction, après « remet », de « par courrier recommandé ».

Il est proposé que le paragraphe 16.2(1) figurant à l'article 7 du projet de loi soit amendé par substitution, à « à l'acheteur des renseignements à leur sujet », de « des renseignements à leur sujet à l'acheteur ou à l'acheteur éventuel, ou à toute autre personne qui en fait la demande, ».

Il est proposé que soit ajouté, après l'alinéa 18(1)e.2) figurant à l'article 9 du projet de loi, ce qui suit :

e.3) le nombre de plaintes reçues au cours de l'année précédente et leur règlement;

Il est proposé que soit ajouté, après l'article 11 du projet de loi, ce qui suit :

11.1 Il est ajouté, après l'article 22, ce qui suit :

Codification permanente

23 La présente loi constitue le chapitre F195 de la *Codification permanente des lois du Manitoba*.

(N° 29) — *Loi modifiant la Loi sur les pratiques commerciales (communication de renseignements concernant les véhicules automobiles)/The Business Practices Amendment Act (Disclosing Motor Vehicle Information)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 38) — *Loi sur l'équilibre budgétaire, la gestion financière et l'obligation de rendre compte aux contribuables/The Balanced Budget, Fiscal Management and Taxpayer Accountability Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que l'article 18 du projet de loi soit amendé par substitution, à « 2008 », de « 2009 ».

Il est proposé que le paragraphe 20(1) du projet de loi soit amendé par substitution, à « 2007-2008 », de « 2008-2009 ».

Il est proposé que l'article 22 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Entrée en vigueur

22 La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.

Le président,

Rapport présenté par :

M. MARTINDALE

Le 5 juin 2008